|  |
| --- |
| **Annexe 1 : Formation des enseignants en « Gestes qui sauvent »** |

1. **Objectifs**

Cet appel est destiné à former les enseignants d’éducation physique de l’enseignement secondaire à former à leur tour des jeunes dans le temps scolaire afin de les rendre capables d’intervenir en cas de malaise cardiaque. Le matériel d’entrainement est également fourni afin de permettre un enseignement performant.

En une journée - ou une demi-journée pour un établissement organisant un 1er Degré d’Observation Autonome (DOA.) -, l’enseignant reçoit une formation qui lui permet d’acquérir les compétences nécessaires à l’usage du matériel didactique (mannequins, MiniPop, DEA d’entrainement, visuels, etc.) et à la transmission à ses élèves d’une manière progressive des gestes qui sauvent.

Les compétences principales à acquérir pour les élèves, de manière spiralaire, sont les suivantes :

* je constate que la victime est en arrêt cardio-respiratoire ;
* j’appelle utilement les secours ;
* je sais pratiquer un massage cardiaque avec et sans insufflations ;
* j’emploie un défibrillateur automatique.

Une aide financière est destinée :

* à l’acquisition du matériel didactique nécessaire à la formation des élèves
	+ mannequins,
	+ défibrillateurs d’entrainement,
	+ visuels,
	+ consommables ;
* au défraiement des formateurs lors de la formation des enseignants d’éducation physique au sein de l’école.

En fonction de l’opérateur sélectionné, les montants seront répartis de la manière suivante :

* maximum 1.500 € par école de l’enseignement secondaire organisant DOA ;
* maximum 1.600 € par école de l’enseignement secondaire organisant un second et 3e degré de l’enseignement secondaire.

Les deux enveloppes sont cumulables pour les établissements organisant les 3 degrés, soit **3100€ maximum.**

1. **Conditions de participation**
* Être un établissement d’enseignement secondaire ou un DOA situé en Fédération Wallonie-Bruxelles.
* Avoir eu un contact préalable avec l’opérateur sélectionné.
* Avoir introduit le dossier de candidature complet dans les délais impartis : le formulaire sera complété en ligne et les annexes éventuelles envoyées en pdf par mail (voir point 5).
* Avoir désigné une personne référente pour le projet.
* S’engager à renvoyer un rapport d’activités annuel reprenant notamment le nombre d’enseignants formés et le nombre d’élèves touchés suite à la formation de ces enseignants.
1. **Critères de sélection**
* L’opérateur sélectionné bénéficie au minimum de l’agrément d’un service public (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale par exemple) ainsi que d’une reconnaissance IFC ou en cours (voir point 5).
* Le lien entre le présent dispositif, le plan de formation, le projet d’établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d’objectifs.
* L’adéquation du budget sollicité.
* Le nombre d’élèves touchés par rapport au nombre total d’élèves de l’école. Celui-ci doit être au minimum supérieur à 50% pour la première année.

Une priorité est accordée aux écoles ayant remis une candidature l’année précédente et n’ayant pas pu être retenues.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l’Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l’année scolaire 2020-2021. Le Jury veillera à ce que les établissements sélectionnés répondent à des critères de répartition géographique et de réseaux d’enseignement.

Si le nombre total d’établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est dépassé par rapport au budget prévu, l’ordre chronologique de l’envoi des candidatures sera d’application.

1. **Des opérateurs de formation**

Des partenaires sont référencés en annexe de cette circulaire de manière non exhaustive.

Il s’agit de :

* « L’école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl ;
* « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire, ainsi que son expérience professionnelle fera l’objet d’une évaluation par le Jury : l’opérateur de formation doit répondre aux objectifs de la formation (voir point 1) et posséder au moins une des reconnaissances ci-dessous :

* agrément SPF emploi en tant que formateur secourisme ou gestes qui sauvent ;
* agrément ou reconnaissance internationale en secourisme ou gestes qui sauvent ;
* emploi effectif dans le milieu médical (avec attestations de l’employeur) et capacités didactiques (CV – formation ou expérience probante).

**Il doit également bénéficier d’une reconnaissance IFC, ou demande en cours.**

Une description complète de l’activité devra alors être envoyée par mail ainsi que la preuve d’agrément et de reconnaissance IFC.

Note : les organismes reconnus par l’IFC permettent de faire entrer les formations parmi les 2 demi-jours de formation continue obligatoire.

1. **Etapes de la procédure**
2. L’envoi des candidatures se fait pour le **30 septembre 2020** au plus tard, via le formulaire en ligne <https://forms.gle/HGZ8QZYfo4rfQjMi6>.

Les annexes éventuelles (voir point 4) sont envoyées **en pdf** **pour la même date** auprès de la Direction générale de l’Enseignement obligatoire, à l’adresse suivante : marleine.dupuis@cfwb.be.

L’objet du mail reprendra l’intitulé de l’appel à projets « Gestes qui sauvent » ainsi que le **numéro fase** de l’établissement (ex. Gestes qui sauvent\_5960).

1. Le jury vérifie l’adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.
2. Le jury communique les résultats de la sélection pour le 23 octobre 2020 au plus tard.

Pour les écoles sélectionnées :

1. Dès réception de l’arrêté de subvention, l’école contacte l’opérateur, préalablement choisi, afin d’établir le planning de formation des enseignants. Les activités devront être programmées entre novembre 2020 et juin 2021.
2. Pour le 30 août 2021 au plus tard, l’établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l’opérateur), la déclaration de créance et la fiche d’évaluation de la formation qui lui seront envoyées après la sélection.

**Le paiement de la subvention sera effectué sur le compte en banque réservé aux subventions de fonctionnement.**

1. **Annexes**
* Contenu du formulaire en ligne
* Présentation « Enseignants Relais RCP » de la Croix-Rouge de Belgique
* Présentation « L’école sauve des vies » projet des Amis du SAMU asbl et LFBS asbl

Pour toute information

Votre contact : Marleine DUPUIS, Chargée de mission (DGEO) (A partir du 31/08/2020)

Tél. 02 690 85 34

@ marleine.dupuis@cfwb.be

**Annexes**

**FORMULAIRE EN LIGNE** <https://forms.gle/HGZ8QZYfo4rfQjMi6>

***Afin de mieux préparer votre encodage, voici les informations à introduire dans le formulaire en ligne.***

# Candidature - Appel à projets 2020/2021 Gestes qui sauvent

À introduire pour le **30 septembre 2020** au plus tard.

L'envoi de ce formulaire implique l'accord de la direction et du Pouvoir organisateur.

Les annexes éventuelles sont à envoyer pour la même date à : marleine.dupuis@cfwb.be

## Adresse e-mail \*

## (Il s’agit de l’adresse sur laquelle vous recevrez l’accusé de réception, la copie de votre formulaire ainsi que le lien vous permettant éventuellement de le modifier avant le 30 septembre.)

## Etablissement

## Numéro fase \*

## Nom officiel \*

## Type d'établissement \*

## DOA

## École organisant un deuxième et un troisième degrés

## École organisant les trois degrés

## Adresse complète \*

## Email \*

## Téléphone \*

Intitulé du compte \*

Nom et prénom de la direction \*

Nombre d'élèves total de l'établissement \*

## Personne de référence pour le projet

## Nom et prénom \*

## Fonction dans l'école \*

## Email \*

## Téléphone \*

## Candidature

## Opérateur sélectionné \*

Si vous cochez "autre", la description complète de l'activité ainsi que les preuves d'agrément et de reconnaissance de l'opérateur sont à envoyer par mail en pdf (voir point 5 de la circulaire).

## L’école sauve des vies (ESV)

## Enseignants Relais RCP (Croix-Rouge)

## Autre (à préciser)

## Contact préalable avec l'opérateur \*

## Oui

## Non

## Nom des enseignants inscrits \*

## Lien avec le plan de formation, le projet d'établissement et, le cas échéant, le plan de pilotage ou le contrat d’objectifs \*

Expliquer

## Plan de mise en œuvre \*

Expliquer

## Nombre d'élèves touchés durant la 1ère année scolaire \*

Prévision

## Budget détaillé en euros \*

##

##